

Règlement de l'Appel à Projets
« Matériels » 2021
note WEAMEC 2020_100 du 29/10/2020

WEAMEC¹, avec le soutien financier de la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole, participe au renforcement des équipements scientifiques et techniques des établissements et laboratoires de la Région sous la forme d'un appel à projets, visant à l'acquisition de nouveaux matériels.

Les projets, déposés par les établissements de Recherche/Innovation de la Région listés dans la convention WEAMEC², sont en priorité des projets d'acquisitions nouvelles destinées à soutenir la compétitivité scientifique des équipes par l'accès à une nouvelle technologie différenciante, dans le domaine des **Energies Marines Renouvelables (EMR)**.

Les dossiers de candidatures sont à déposer à l'adresse mail AAPmateriel@weamec.fr.

1. Modalités d'attribution de l'aide

Seuls les coûts d'acquisition et de mise en place de matériel sont éligibles.

Les candidats doivent impérativement remplir le dossier de dépôt de demande de subvention disponible sur le site du WEAMEC et fournir un exemplaire des devis récents représentant le coût total de l'opération, dont seront exclus tous frais de maintenance (seuls les frais de transport et d'installation sont recevables).

Le taux d'intervention maximal dépend du coût total du projet et est résumé dans le tableau ci-dessous :

Montant total du matériel	Montant min. du matériel	Montant max. du matériel	Taux de soutien max.	subvention min.	subvention max.
< 10 k€	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>	<i>non éligible</i>	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>
10-30 k€	10	30	80%	8	24
30-50 k€	30	50	70%	21	35
50-100 k€	50	100	60%	30	60
> 100 k€	100	<i>sans objet</i>	50%	50	100

¹ <http://www.weamec.fr/>

² AFPA, CEA Tech, Centrale Nantes, CESI, CNAM, CNRS, CSTB, CTIPC, ENSM, ENSAM, GRETA, ICAM, IFREMER, IMN, IMT, IRT Jules Vernes, Université d'Angers, Université de Nantes, Université du Maine, Université Gustave EIFFEL,...



Le seuil d'intervention minimum par projet est fixé à 8 000 € HT pour un coût total d'opération minimal de 10 000 € HT. Le taux d'intervention maximal par projet est fixé à 100 000 € HT.

Pour les matériels dont le coût est inférieur à 50 k€, le taux d'intervention pourra atteindre 100 % si la proposition est couplée à un projet WEAMEC existant ou déposé, à condition d'explicitement clairement le couplage et l'augmentation de périmètre vis-à-vis du projet WEAMEC. Les montants d'intervention sont identiques dans ce cas particulier.

Le taux d'intervention sera calculé sur une base HT.

L'origine du cofinancement devra être précisée.

La décision finale relève du Comité Opérationnel (COMOP) du WEAMEC.

Si un équipement a été présenté et refusé au CPER, il sera nécessaire de le mentionner dans la réponse à l'appel à projet. Dans ce cas, il faudra verser au dossier de dépôt WEAMEC la fiche d'évaluation et la raison du refus.

Les factures sont recevables à compter de la réception par WEAMEC du dossier de candidature, à l'adresse mail AAPmateriel@weamec.fr.

Les dépenses devront impérativement être engagées avant le **31 décembre 2021 et facturées avant le 30 juin 2022**, et les factures transmises au WEAMEC avant cette date.

L'aide sera versée de la manière suivante :

- 30% sur présentation du bon de commande
- Le solde de la subvention sera versé sur présentation d'un relevé de dépenses certifié par l'agent comptable avec copie des factures acquittées conformes aux devis présentés dans le dossier initial. Cette demande de solde devra être transmise à Centrale Nantes/WEAMEC (à l'attention de Philippe BACLET Technocampus Ocean Rue de l'Halbrane, 44 340 Bouguenais).

2. Critères d'attribution de l'aide

Les **critères d'éligibilité** sont les suivants :

- **Porteur** : enseignant-chercheur, chercheur ou ingénieur basé sur le territoire de la Métropole Nantaise, rattaché à un établissement de Recherche/Innovation de la Métropole Nantaise listé dans la convention WEAMEC³ ;
- Le projet doit adresser une thématique identifiée dans la [feuille de route de WeAMEC](#).
- **Avis motivés** du directeur du laboratoire porteur **et** de sa (ou ses) tutelle(s) de rattachement.

³ AFPA, CEA Tech, Centrale Nantes, CESI, CETIM, CNAM, CNRS, CSTB, CTIPC, ENSM, ENSAM, GRETA, ICAM, IFREMER, IMN, IMT, IRT Jules Vernes, Université d'Angers, Université de Nantes, Université du Maine, Université Gustave EIFFEL,...



- **Lettre d'engagement du laboratoire** du porteur du projet et bénéficiaire de la subvention de pérenniser l'activité au sein de leurs équipes de recherche, avec l'investissement réalisé. Cette pièce est nécessaire pour la recevabilité du projet. Le matériel doit être utilisé sur **une durée minimale de trois ans**.
- Les activités et les projets qui seront menés avec cet équipement dans le cadre des EMR, devront être décrits.
- Le projet devra recueillir un intérêt industriel formalisé par une **lettre de soutien d'une ou plusieurs entreprises**. L'entreprise ne finance pas le projet, mais doit se déclarer intéressée par les résultats des activités menées **et par sa participation à certains projets de Recherche et d'Innovation menés avec cet équipement et décrits dans le dossier de candidature**. La lettre de soutien est nécessaire pour la recevabilité du projet.
- **En cas de demande de taux d'intervention de 100 % (couplage projet WEAMEC), expliciter clairement le couplage et l'augmentation de périmètre vis-à-vis du projet WEAMEC.**
- **Pour être éligible, le dossier doit être soumis en format .pdf, sous la forme d'un seul dossier incluant toutes les annexes et les lettres de soutien (voir modèle fourni sur site internet du WEAMEC).**

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Qualité scientifique et technique** du projet et des équipes,
- **Insertion de l'équipement dans une stratégie collective ou dans la stratégie du laboratoire dans le cadre des EMR** : le projet doit souligner sa cohérence avec une stratégie collective ou avec le schéma de développement du laboratoire.
- **Valeur ajoutée de l'équipement dans le paysage des EMR** : apport de l'équipement par rapport aux équipements comparables disponibles, en termes de fonctionnalités techniques et de taux d'utilisation.
- Le dossier devra également indiquer les montants mobilisables par la prestation de services. Il indiquera la répartition du temps d'utilisation entre activités de recherche, prestations aux acteurs académiques et aux acteurs privés.
- **Ressources humaines et techniques nécessaires au fonctionnement de l'équipement** : la cohérence de la demande au regard des moyens humains et compétences en présence dans le laboratoire constitue un point essentiel. Les coûts induits de fonctionnement (consommables, maintenance...) seront précisés ainsi que leurs modalités de financement prévisionnelles.

3. Modalités particulières d'exécution du projet.

Dans les trois ans qui suivront l'attribution de l'aide, un Comité de Pilotage (COFIL) annuel (matériel < 50 k€) ou semestriel (matériels > 50 k€) impliquant a minima le WEAMEC et l'(es) entreprise(s) soutenant le projet, sera organisé par le porteur du projet pour faire le bilan des actions menées dans le cadre de



l'investissement réalisé. Ce COPIL fera l'objet d'un compte rendu. Une réunion de lancement du projet sera également effectuée avant le déblocage des premiers fonds.

Un résumé non confidentiel sera mis en ligne sur le site internet du WEAMEC⁴ en cas de financement du projet, par l'intermédiaire d'une fiche Moyen d'essai du WEAMEC.

Les matériels consommables ne sont pas éligibles.

Les matériels informatiques de bureautique, les stations de travail autonomes, et licences de logiciels seules, ne sont pas éligibles. Par contre, les équipements informatiques dédiés spécifiquement au matériel acquis peuvent être financés.

Cet appel peut être couplé à l'*Appel à Projets de Recherche Régional WEAMEC*. Dans ce cas, l'obtention d'un seul des deux financements ne doit pas remettre en cause l'engagement du Laboratoire de réaliser le projet qui serait sélectionné seul. D'autre part, la non-sélection du projet Recherche couplé a pour conséquence de ramener à 80% le taux d'intervention maximal.

⁴ <http://www.weamec.fr/>